

30 mars 1874

Macdonald) de n'avoir pas hâté les choses à cet égard. Il (M. Moss) fait allusion à la loi adoptée dernièrement par l'Assemblée législative de l'Ontario et créant une cour d'appel provinciale indépendante, loi aux termes de laquelle il sera désormais impossible à un juge qui s'est déjà occupé d'une affaire de présider à une autre audience à ce sujet à une date ultérieure. Même si les magistrats de l'Ontario ont jusqu'ici subi ce désavantage relativement aux appels, il (M. Moss) est fier de voir que, malgré les imperfections du système, les habitants de la province en sont si satisfaits que très peu d'appels ont été interjetés auprès du Conseil privé, et qu'encore moins de décisions y ont été renversées. (*Applaudissements.*) La loi susceptible d'être adoptée par cette Chambre sera vraisemblablement conçue de façon à ce qu'on ne tienne pas compte de la loi provinciale dont il vient de parler. Certaines dispositions de ce régime pourraient devenir inutiles, et il rappelle au gouvernement les faits qui viennent d'être récapitulés, afin que celui-ci envisage une modification rendue nécessaire par de nouvelles circonstances. Il espère que, de toute façon, la proposition du gouvernement à ce sujet sera digne de la Puissance du Canada.

Il parle ensuite de la réforme promise de la milice, rendant hommage au courage, au patriotisme et à la générosité des forces volontaires du pays, et déclare qu'à son avis, le gouvernement se doit de les encourager et de les aider dans la mesure du possible. Il espère que, dans la mesure qui sera proposée, le gouvernement envisagera un accroissement de la solde de la milice, qui jusqu'ici a été très mal rémunérée par rapport au travail effectué. Il est convaincu que le Canada n'a jamais voulu que ses fils se préparent à défendre le pays sans juste compensation. (*Applaudissements.*) Il s'oppose à l'idée que, parce que nos voisins du Sud ne sont pas portés à créer des problèmes, il est inutile de disposer d'une milice bien entraînée. À son avis, il n'y a pas de meilleure sécurité qu'une bonne préparation, et il (M. Moss) préconise le maintien d'une force efficace, ne serait-ce que pour faire naître parmi les Canadiens un esprit de nationalité et d'indépendance. Il avoue qu'il partage fortement les idées du parti qui vient à peine d'être créé dans le but avoué de promouvoir cet esprit national; il dément les allégations de « nativisme » ou d'« ignorance » visant sa constitution ou son objet, et affirme que ce parti est disposé à accueillir dans ses rangs tout autant les immigrants de fraîche date que les citoyens nés au Canada.

Il s'oppose vivement à tout bouleversement de nos relations avec la mère patrie. Les Canadiens ne souhaitent absolument pas la séparation; et que ce soit en tant que colonie ou qu'élément de l'Empire consolidé, ils souhaitent faire partie du groupe qui se rassemble autour de l'auguste mère des nations. (*Vives acclamations.*)

Pour en revenir à la promesse de modification de la loi sur l'insolvabilité, il (M. Moss) invoque la tentative vaine qu'a faite Lord Westbury en vue de proposer une loi satisfaisante et déclare qu'il est personnellement convaincu qu'aucune loi dans ce domaine ne sera acceptable si elle ne prévoit pas le remboursement intégral de tous les créanciers et l'acquittement de tous les débiteurs. La loi actuelle a été qualifiée de système parfait de terrorisme par les

créanciers, et comme ces derniers sont toujours disposés à être raisonnables lorsque la faillite est le fruit du malheur, il préconise l'adoption d'une loi dont ne pourra pas profiter le débiteur si celui-ci n'est pas en mesure de convaincre deux ou trois de ses créanciers que ses prévisions financières étaient les bonnes, conformément à la loi.

Quant au chemin de fer du Pacifique, il (M. Moss) déclare que la politique du gouvernement a toujours été expliquée clairement au pays, et que la Chambre aura sans aucun doute le loisir de l'examiner plus en détail en temps voulu. La Chambre, tout comme les habitants de la Puissance, souhaite offrir à ceux qui s'intéressent à ce projet la plus grande mesure d'équité possible. Il est convaincu que la Chambre sera disposée à discuter très librement de la question. (*Bravo!*)

Il parle du projet d'amélioration des canaux et des havres, en faisant particulièrement allusion au havre de Montréal, qu'il considère comme un avantage pour l'Ouest autant que pour l'Est; il donne l'assurance à la Chambre que toute dépense engagée à cet égard ne suscitera pas la moindre jalousie dans l'Ouest du pays.

Il est convaincu que la Chambre se réjouira d'apprendre la tenue de négociations visant à élargir nos relations commerciales avec les États-Unis. Le gouvernement mérite les plus hauts éloges pour les mesures qu'il a prises, quels que soient les résultats. Il (M. Moss) ne prétend pas connaître la position des hommes d'État américains à ce sujet, mais il a appris que le grand homme dont le peuple américain déplore actuellement la perte était fortement en faveur de ce projet. Il espère que de nombreux autres seront mus par le même sentiment, et que l'on pourra en arriver à un arrangement avantageux pour nos deux pays. À son avis, la simple reconduction de l'ancien traité ne satisfera pas la population canadienne, étant donné que certaines matières premières qui sont actuellement produites en Canada et exportées n'étaient pas exonérées du droit de douane maximum en vertu des dispositions de ce traité. Bien entendu, les négociateurs examineront ces nouveaux produits qui s'ajoutent à ceux exportés du Canada.

Il parle du droit que l'ancien traité accorde aux Américains d'utiliser le Saint-Laurent et les canaux entre les mers intérieures et l'Atlantique pour des fins de transport, et de la nécessité d'élargir certains de ces canaux. Il affirme que même si la population souhaite vivement que nos relations commerciales avec les États-Unis soient élargies et affermies, elle ne désire pas modifier nos rapports politiques avec ce pays. (*Bravo!*) Si la réciprocité doit mener à l'annexion, pas un seul Canadien n'hésitera à la refuser. (*Vives acclamations.*)

Il a une grande confiance dans l'avenir de la République américaine, mais sa confiance est encore plus grande dans celle de son pays natal, le Canada. (*Vives acclamations.*) Il n'éprouve aucune sympathie pour ceux qui veulent limiter son histoire à une brève période de dépendance coloniale à l'égard de la Grande-Bretagne et l'unir ensuite aux États-Unis. (*Vives acclamations.*) Il est convaincu que notre pays abritera un grand peuple, attaché à la mère patrie par les liens de sympathie et d'affection tout en poursuivant des relations commerciales étroites avec les États-Unis,